

**RÈGLEMENT N° 1359-2022 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT  
N° 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE  
MODIFIER LES ARTICLES 2.1.8, 8.3.2 ET  
L'ANNEXE 3 : GRILLES DES  
SPÉCIFICATIONS DES ZONES CH-205 ET  
PÉRIU-502**

---

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2.1.8 « Superficie maximale de certains usages à l'extérieur du périmètre d'urbanisation » - Tableau 2 est modifié par le remplacement, dans la colonne « Superficie de plancher maximale du bâtiment accueillant un usage multiple ou du projet intégré : », du nombre « 500 » par « 1000 » à la case « Classe d'usage C1 - Première nécessité ».
  
2. L'article 8.3.2 « Clôture et muret » est modifié par l'ajout, à la fin du douzième alinéa, de la phrase suivante :

« Toute clôture de mailles métalliques ou de mailles métalliques recouvertes de vinyle doit être construite en utilisant les montants tubulaires et les attaches manufacturées à cet effet. »
  
3. L'annexe 3 : « Grilles des spécifications » est modifié, à la grille correspondant à la zone CH-205 par l'ajout d'une autorisation, dans la section « Autres dispositions », à la sous-section de « Usage multiple » de la classe d'usage « C1 - Commerce et service de première nécessité ».
  
4. L'annexe 3 : « Grilles des spécifications » est modifié, à la grille correspondant à la zone PÉRIU-502 par :
  - L'ajout de l'usage C1-04, dans la section « Usages spécifiquement autorisés »;
  - Le retrait de l'usage C1-02 dans la section « Usages spécifiquement interdits », de la classe suivante :

« C1 - Commerce et service de première nécessité ».

Guy Lamothe  
Maire

Matthieu Ledoux, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion	5 juillet 2022
Adoption du premier projet de règlement n° PP-2022-21, résolution n° 177-07-22	5 juillet 2022
Adoption du second projet de règlement n° SP-2022-21, résolution n° 227-09-22	6 septembre 2022
Adoption du règlement, résolution n° 254-10-22	4 octobre 2022
Certificat de conformité de la MRC/Entrée en vigueur	26 octobre 2022
Avis public/Publication du règlement	9 novembre 2022
Numéro séquentiel	630423